



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2021**

DÉLIBÉRATION N° 2021-20

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 02 Pour : 14 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le vingt huit septembre deux mil vingt et un à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du vingt trois septembre deux mil vingt et un, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

Absents : Vincent DELION (pouvoir à Maryse DELASSUS), Cyrille GOUILLARD et Daniel MIVELLE (pouvoir à Alain CITERNE)

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Projet de mise en place de la vidéo protection au sein de la commune

Monsieur le Maire rappelle la séance du 29 juillet 2021 au cours de laquelle il a été procédé à la restitution de la consultation qui a été effectuée dans le cadre du projet de mise en place d'un dispositif de vidéo protection au sein de la commune auprès de :

- ERYMA	5 rue d'Ennevelin	59710 AVELIN
- KONICA MINOLTA	106 rue Charles Ferrand	62430 SALLAUMINES
- LEASEPROTECT	31 allée Lavoisier	59650 VILLENEUVE D'ASCQ
- SNEF	Zone artisanale	59335 CUINCY

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir pris connaissance du tableau de synthèse qui lui a été remis, faisant clairement apparaître les propositions commerciales reçues et les options possibles (achat ou location du matériel)
- Décide de retenir l'offre remise par le groupe LEASEPROTECT, 31 allée Lavoisier à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), pour un montant arrêté à la somme de 30 739,00 € hors taxes
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021, en section d'investissement, sens dépenses, article 2158, opération n° 390
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables inhérentes à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme
LE MAIRE